

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 8 juillet 2017 à 10h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Brian Bertram
	Monsieur Neal Rankin

Était absent : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 10 h 10 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2017-07-047 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par :	Monsieur le conseiller Neal Rankin
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2017;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion : *Aucun*;
10. Adoption de règlement : *Aucun*;
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Protocole d'entente avec MRC des Laurentides – services informatiques – délégation de signature;
 - 11.2. Entente de prolongation de bail – approbation et délégation de signature;

- 11.3. Programme Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC) – signataire d'une demande;
 - 11.4. Convention de passage avec monsieur Robert Homier;
 - 11.5. Construction d'une station de lavage de bateaux – protocole d'entente avec PLTN;
 - 11.6. Sentiers de randonnée pédestre;
12. Rapport des comités :
- 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2017;
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme :
 - 12.2.1 C.C.U. 2017-06-28 - Demande DPADL170017 – Construction d'un bâtiment accessoire (four à pain), matricule 1524-88-0311, lot 5 011 262 du cadastre du Québec;
 - 12.2.2 C.C.U. 2017-06-29 - Demande DPADL170018 – Construction d'un bâtiment accessoire (four à pain), matricule 1425-70-8493, lot 5 952 895 du cadastre du Québec;
13. Correspondance – aucune;
 14. Affaires nouvelles – aucune;
 15. Période d'intervention des membres du conseil;
 16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
 17. Clôture et levée de la séance.

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2017-07-048 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2017.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2017 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2017; et;
- b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2017 et il est par les présentes ratifié et adopté.

5. Ratification du journal de décaissement

Ce point est reporté à la prochaine séance.

6. Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2017-07-049 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
Appuyé par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 10 juillet 2017, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion : Aucun

10. Adoption de règlements : *Aucun*

11. Projets de résolution :

11.1 Résolution 2017-07-050 - Protocole d'entente avec la MRC des Laurentides – services informatiques – délégation de signature

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2002.10.2942, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence en matière d'implantation, d'exploitation et d'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante, à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, suivant les formalités énoncées dans la Loi;

CONSIDÉRANT QUE des investissements importants en équipements et en infrastructures ont été réalisés et que les municipalités composantes la MRC des Laurentides, dont la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, ont émis le souhait de confier à cette dernière divers services informatiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de dresser, par le biais d'une entente, le rôle et les responsabilités de chacune des parties afin d'assurer que la MRC des Laurentides puisse offrir un service de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente a été présenté et transmis aux membres du conseil;

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYE par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RESOLU A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

QUE le conseil autorise le maire de la municipalité et le directeur général à signer l'entente relative aux services informatiques avec la MRC des Laurentides tel que soumise aux membres du conseil.

11.2 Résolution 2017-07-051 – Entente de prolongation de bail – approbation et délégation de signature.

CONSIDÉRANT QUE le bail liant la municipalité à Village Renaissance (*Le Propriétaire*) pour le local du 1984, chemin du Village prend expire le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire consent à prolonger le bail pour une durée de 14 mois, soit du 1^{er} novembre 2017 au 31 décembre 2018 avec une option de prolongation de trois (3) ans pour un loyer égal au à celui payé en 2017 majoré d'une indexation égale à l'index des coûts à la consommation établi annuellement par Statistiques Canada pour la province de Québec ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de renouvellement de bail transmis aux membres du conseil ;

Il est PROPOSE par Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYE par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RESOLU A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

QUE le conseil autorise le maire de la municipalité et le directeur général à signer l'entente de prolongation de bail tel que soumise aux membres du conseil.

11.3 Résolution 2017-07-052 – Programme Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC) – signature de demande.

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR);

CONSIDÉRANT que, dans le plan d'action 2011-2015 de la PQGMR, le gouvernement a comme stratégie de bannir la matière organique des lieux d'élimination d'ici 2020;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis sur pied le programme Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir une subvention de l'ACDC, une municipalité admissible doit fournir de l'information au MDDELCC en remplissant le formulaire prescrit;

CONSIDÉRANT que le cadre normatif de l'ACDC exige une résolution municipale et qu'à cet effet, une résolution est demandée;

Il est PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU CE QUI SUIT, À SAVOIR QUE LA MUNICIPALITÉ :

a) s'engage à respecter l'ACDC, en particulier ses éléments de reddition de comptes; et,

b) autorise le directeur général, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise pour l'inscription, le respect et le bon fonctionnement de l'ACDC.

11.4 Résolution 2017-07-053 – Convention de passage avec Monsieur Robert Homier

CONSIDÉRANT que la municipalité a aménagé un sentier pédestre connu comme étant « Le sentier de Lac-Tremblant-Nord »;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité, il y a intérêt à aménager une sortie d'urgence par le lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que Monsieur Robert Homier a accepté de permettre d'utiliser son terrain (lot 5 011 323, cadastre du Québec) pour qu'il y soit aménagé un sentier d'évacuation en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis entre monsieur Robert Homier et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est présenté aux membres du conseil pour approbation;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SIGNER avec Monsieur Robert Homier l'accord de principe soumis aux membres du conseil; et,

AUTORISE le maire et le directeur général à signer cet accord de principe.

11.5 Résolution 2017-07-054 – Construction de station de lavage de bateaux – protocole d'entente avec PLTN

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aménager une station de lavage de bateaux sur son terrain;

CONSIDÉRANT que PLTN a déjà planifié la construction de cet équipement et a déjà fait des études afin d'implanter sur son terrain les installations de traitement des eaux usées requises pour une telle infrastructure;

CONSIDÉRANT que PLTN a soumis à la municipalité un document contenant les lignes directrices d'un possible protocole entre la municipalité et PLTN, et que ce document est soumis aux membres du conseil;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONCLURE avec PLTN un protocole d'entente pour la construction d'une station de lavage de bateaux incluant tous les accessoires requis, et pour la gestion de cette station de lavage selon les termes du document soumis aux membres; et,

AUTORISE le maire et le directeur général, à signer ce protocole d'entente.

11.6 Résolution 2017-07-055 – Sentier de randonnée pédestre

CONSIDÉRANT le projet de prolonger le sentier du Centenaire (municipalité de Lac-Tremblant-Nord) de l'entrée chemin Thomas-Robert jusqu'au lac Mercier;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE DÉCRÉTER un moratoire sur la construction d'un sentier de randonnée pédestre menant du Lac Mercier à l'entrée du sentier du Centenaire sur le chemin de Thomas-Robert, jusqu'à l'élection du nouveau conseil municipal.

Le vote est demandé :

Pour : 5
Contre : 1

Monsieur le Maire Hugh Scott demande qu'il soit fait mention au procès-verbal de son opposition à la proposition.

12. Rapport des comités :

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2017.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme :

12.2.1 Résolution 2017-07-056 - C.C.U. 2017-06-28 Demande DPADL170017 – Construction d'un bâtiment accessoire (four à pain), matricule 1524-88-0311, lot 5 011 262 du cadastre du Québec. (Brian Arnott)

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire (four à pain) et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

Il est dûment PROPOSE par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYE par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction d'un four à pain tel que démontré à la documentation déposée par le demandeur, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

12.2.2 Résolution 2017-07-057 – C.C.U. 2017-06-29 Demande DPADL170018 – Construction d'un bâtiment accessoire (four à pain), matricule 1425-70-8493, lot 5 952 895 du cadastre du Québec – (2809664 Canada inc.)

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire (four à pain) et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU.

Il est dûment PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction d'un four à pain tel que démontré à la documentation déposée par le demandeur, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

13. Correspondance – Aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d'intervention des membres du conseil

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Clôture et levée de la séance

Résolution 2017-07-058 - Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 11 h 08.

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier